



# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE D'EAUZE

### Enquête publique sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Par arrêté n° 2016-343 du 9 septembre 2016, le Maire d'EAUZE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Serge BRISCADIEU ayant pour profession colonel de gendarmerie en retraite a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du tribunal administratif de PAU. M Christian MARRAST ayant pour profession inspecteur des douanes en retraite a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

Le Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir le droit du sol, notamment en déterminant les zones constructibles et non constructibles sur le territoire de la commune, en établissant le règlement d'urbanisme applicable à chaque zone, et en définissant les conditions d'aménagement et les contraintes d'urbanisme.

Le projet de plan local d'urbanisme soumis à enquête publique prévoit :

- 81,3 ha estimés de zones constructibles dont 12,6 ha destinés à l'activité
- 3916,3 ha estimés de zones à vocation agricole
- 2662,9 ha estimés de zones à vocation naturelle
- de protéger 711,2 ha estimés de boisements

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui peut être consultée en mairie, et sera jointe au dossier d'enquête publique.

Mme ARSLANIAN adjointe au maire (*chargée de l'urbanisme*) de la commune, est la personne responsable du projet, auprès de qui des informations peuvent être demandées.

L'enquête se déroulera à la mairie du 26 septembre 2016 au 27 octobre 2016 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie :

- 26 septembre 2016 de 9H à 12H
- 3 octobre 2016 de 14H30 à 17H30
- 10 octobre 2016 de 14H30 à 17H30
- 27 octobre 2016 de 14H30 à 17H30

Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public. Les observations sur le projet de Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent être également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le dossier peut aussi être consulté sur le site internet suivant [www.mairie-eauze.fr](http://www.mairie-eauze.fr). Le public peut communiquer ses informations par voie électronique en envoyant des messages à l'adresse suivante [urbanisme@mairie-eauze.fr](mailto:urbanisme@mairie-eauze.fr)

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, et sur l'adresse internet suivante [www.mairie-eauze.fr](http://www.mairie-eauze.fr) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, le Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.